



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU CENTRE HOSPITALIER HENRI EY**

DECISION N°2018/1406

OBJET : Délégation de signature à Monsieur Frédéric BOCZKOWSKI, Directeur adjoint chargé des services économiques, logistiques et des coopérations

Le directeur,

VU la Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

VU le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au Directeur et aux membres du Directoire des Établissements Publics de Santé (section II – sous section I),

VU l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion du 11 juillet 2016, nommant Monsieur Philippe VILLENEUVE, Directeur du centre hospitalier Henri EY de Bonneval à compter du 29 août 2016,

VU la décision n° 2018-290 en date du 1^{er} février 2018 nommant Monsieur Frédéric BOCZKOWSKI Attaché Principal d'Administration Hospitalière au centre hospitalier Henri Ey de Bonneval,

CONSIDÉRANT l'organigramme de l'établissement,

CONSIDÉRANT les nécessités de fonctionnement du service public hospitalier,

DECIDE :

Signature des
mandataires

Article 1

Cette décision annule et remplace la décision n° 2018/241.

Frédéric BOCZKOWSKI

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Frédéric Boczowski', is written over the printed name.

Article 2

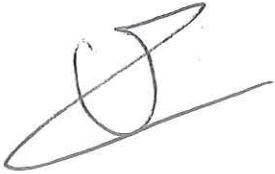
Délégation permanente et personnelle de signature est accordée à Monsieur Frédéric BOCZKOWSKI, Directeur adjoint, pour ce qui concerne les actes courants relatifs à la gestion des services économiques, et notamment :

Procédure de dépense :

. les décisions d'engagement de dépenses d'exploitation et d'investissement
. les bons de commandes relatifs aux dépenses d'exploitation et les bons de commandes relatifs aux dépenses d'investissement jusqu'à concurrence de 15 000€.

Mise en œuvre des procédures de passation et d'exécution des marchés publics (hors signature des marchés)

Kévin JEULIN



Relations fournisseurs :

. l'acceptation des devis

Relations hiérarchiques :

L'évaluation et la notation primaire des agents relevant de ses services.

Communication :

. les notes d'information internes et la correspondance courante externe relative à ses services.

Article 3

En cas d'absence déclarée ou d'empêchement de Monsieur Frédéric BOCZKOWSKI, la délégation de signature sera exercée par Monsieur Kévin JEULIN, Technicien Supérieur Hospitalier.

Article 4

La délégation de signature ne peut s'exercer valablement que dans le strict respect des crédits disponibles et de la réglementation en vigueur.

Article 5

La présente décision prendra effet à compter du 13 novembre 2018.

Fait à Bonneval
le 13 novembre 2018



Philippe VILLENEUVE

Directeur



Destinataires :

- Préfecture (recueil actes administratifs)
- Trésorerie Hospitalière
- DD28
- Monsieur Frédéric BOCZKOWSKI, Directeur adjoint
- Monsieur Kévin JEULIN, TSH
- Direction des Ressources Humaines
- Direction des Ressources Humaines (dossier)
- Direction